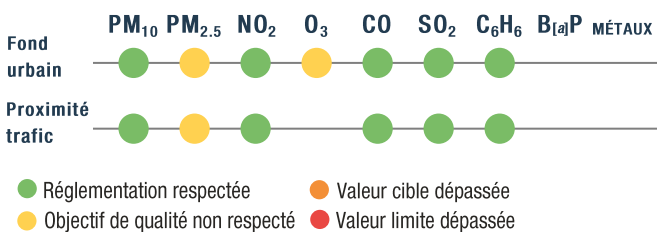


Évaluation de la qualité de l'air en 2023 sur le territoire de Castres Mazamet

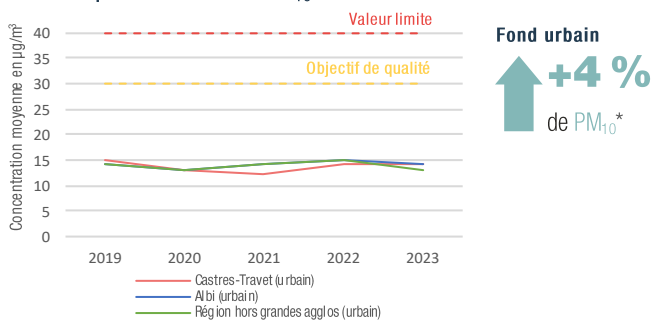
SYNTHÈSE
ANNUELLE
ETU 2024-004

L'air que l'on respire

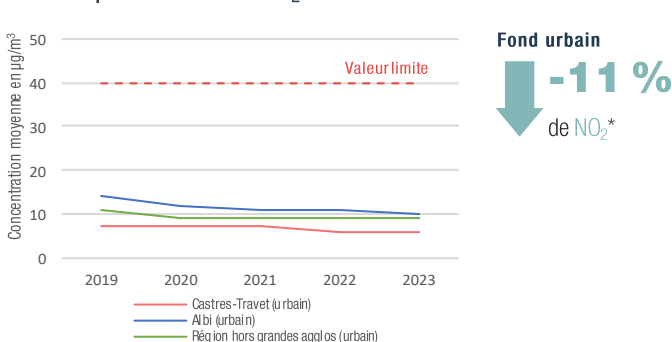
Situation réglementaire



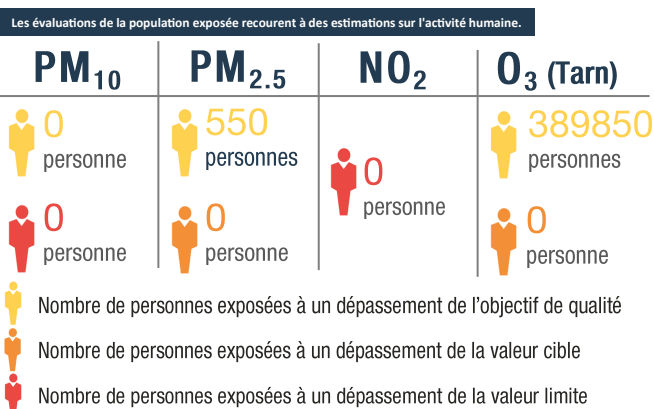
Évolution pluriannuelle - PM₁₀



Évolution pluriannuelle - NO₂



Exposition chronique de la population**



Qualité de l'air sur le territoire

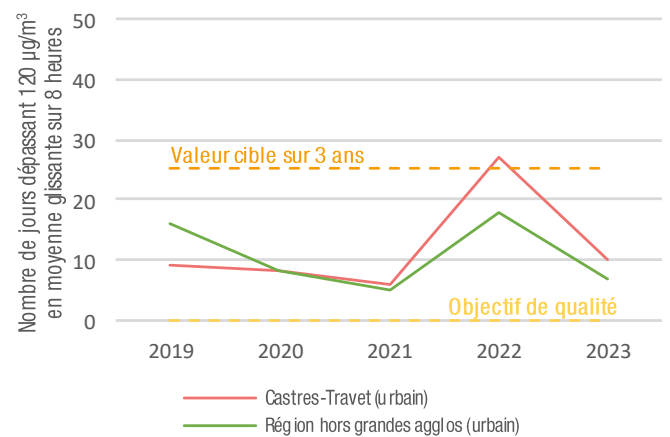
En 2023, les concentrations des polluants suivis par le dispositif de mesure installé à Castres sont stables ou en baisse par rapport à 2022.

Sur le territoire de Castres Mazamet, les niveaux de particules en suspension (PM₁₀) restent relativement homogènes ces dernières années. Ils sont identiques à ceux mesurés sur l'agglomération albigeoise et similaires à la moyenne relevée dans les villes régionales de tailles comparables. 550 habitants restent toutefois exposés à des dépassements de l'objectif de qualité défini pour les particules fines (PM_{2.5}).

Les concentrations en dioxyde d'azote poursuivent une nette tendance à la baisse et restent plus faibles que celles évaluées à Albi ou dans les autres agglomérations d'Occitanie (hors grandes métropoles). Les cartographies de pollution permettent de s'assurer que la valeur limite définie pour le dioxyde d'azote est respectée sur l'ensemble de l'agglomération.

L'ozone (O₃) est également un polluant à enjeux sur la région. Si l'été 2023, moins chaud que le précédent, n'a pas été aussi propice à la formation du polluant, tous les habitants du Tarn restent néanmoins exposés à un dépassement de l'objectif de qualité. 97 % des habitants de la région sont d'ailleurs touchés par un dépassement de ce seuil réglementaire.

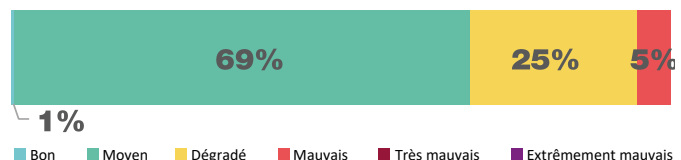
Évolution pluriannuelle - O₃



Exposition ponctuelle (nombre d'épisodes de pollution)

	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL	6	0	4	0	0
PM ₁₀	6	0	4	0	0
O ₃	0	0	0	0	0

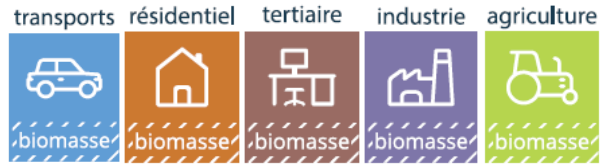
Indices de qualité de l'air (distribution annuelle)



*Évolution des concentrations en 2023 par rapport à la moyenne des quatre dernières années.

**Données qui intègrent les incertitudes du modèle. Pour le NO₂, données estimées entre 35 et 40 µg/m³.

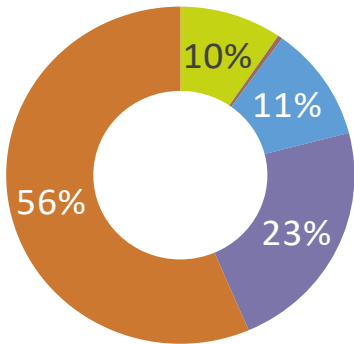
Les sources de pollution



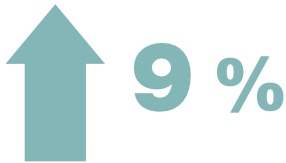
PM₁₀

PARTICULES EN SUSPENSION
INFÉRIEURES À 10 MICROMÈTRES

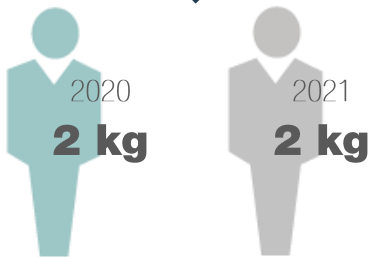
Part des émissions



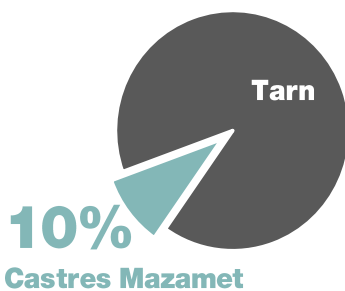
Évolution 2020 -> 2021



Émissions / Habitant



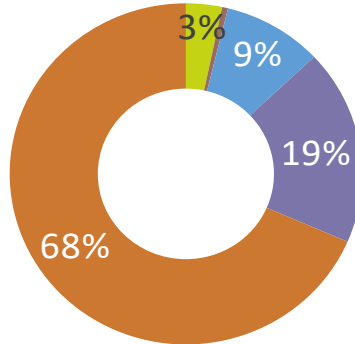
Part du territoire



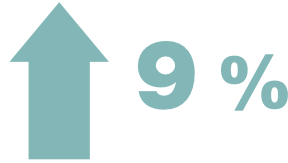
PM_{2.5}

PARTICULES FINES
INFÉRIEURES À 2,5 MICROMÈTRES

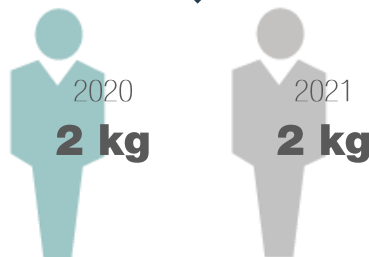
Part des émissions



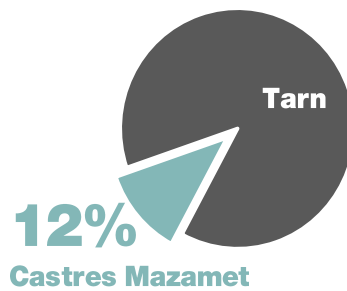
Évolution 2020 -> 2021



Émissions / Habitant



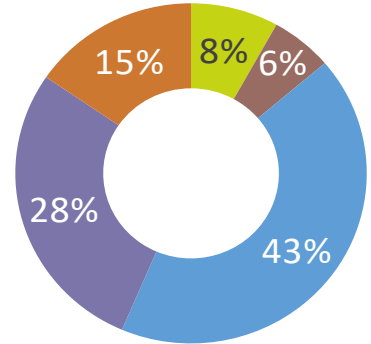
Part du territoire



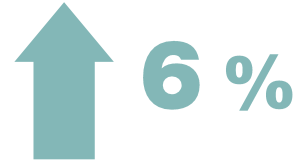
NO_x

OXYDES D'AZOTE

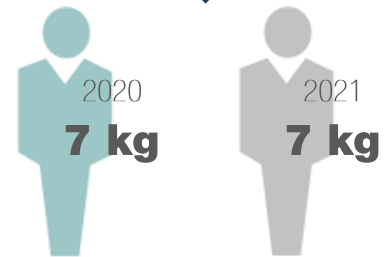
Part des émissions



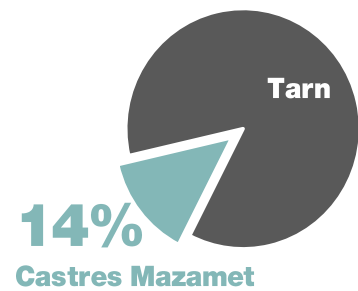
Évolution 2020 -> 2021



Émissions / Habitant



Part du territoire

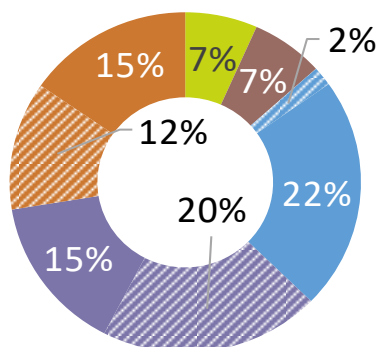


En 2020, la crise sanitaire et les restrictions mises en place pour y faire face ont entraîné une baisse inédite des émissions polluantes. Les données de l'inventaire des émissions 2021 présentées ici montrent des hausses importantes qui sont liées à la reprise des activités humaines.

GES

GAZ À EFFET DE SERRE TOTAUX

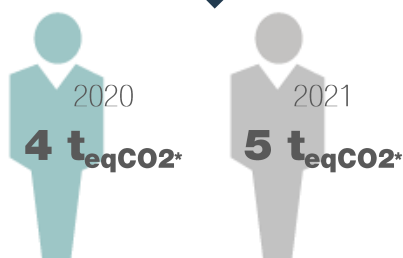
Part des émissions



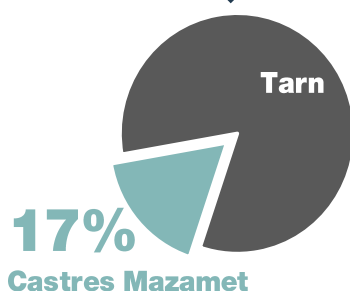
Évolution 2020 -> 2021



Émissions / Habitant



Part du territoire



Principaux leviers d'actions

Le résidentiel



68% des $PM_{2.5}$ et **56%** des PM_{10} sont émis par le

résidentiel. Ce secteur est le premier émetteur de particules sur le territoire de Castres-Mazamet. Le chauffage, notamment l'usage d'anciens appareils au bois peu efficaces, est à l'origine d'une part importante des particules émises. Le renouvellement des dispositifs de chauffage, un accompagnement aux bonnes pratiques et la réduction de la déperdition énergétique des logements et bâtiments, permettraient de limiter la consommation énergétique et de réduire les émissions polluantes.

Les transports



43% des NO_x et **24%** des GES sont émis par les transports.

Les émissions de NO_x et de GES totaux par ce secteur sont en hausse en 2021 suite à la reprise des activités après la période de crise sanitaire (trafic routier en hausse de 10 % sur le territoire). Les émissions de GES viennent s'inscrire dans la tendance observée depuis plus de 10 ans, l'année 2020 présentait un décrochage exceptionnel qui ne se confirme pas en 2021.

L'industrie



35% des GES et **28%** des NO_x sont émis par l'industrie.

Le secteur industriel est le premier émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire et le deuxième contributeur aux émissions d'oxydes d'azote. Les GES et les oxydes d'azote sont émis par des procédés reposant sur l'emploi de combustibles fossiles. Des actions menées avec les industriels pourraient conduire à une réduction des émissions de ce secteur.

Pour bien comprendre

Émissions et concentrations de polluants, ce n'est pas la même chose



Les émissions de polluants correspondent aux quantités de polluants produites et rejetées par les activités humaines. Elles sont exprimées le plus souvent en kilogrammes ou tonnes par an.



Les concentrations de polluants caractérisent la qualité de l'air que l'on respire : une fois dans l'atmosphère les polluants peuvent se disperser avec le vent, se transformer, interagir entre eux. Elles s'expriment généralement en microgrammes par mètre cube ($\mu g/m^3$).

De quoi se compose un polluant ?

Quel est son impact sur notre santé ou sur l'environnement ?

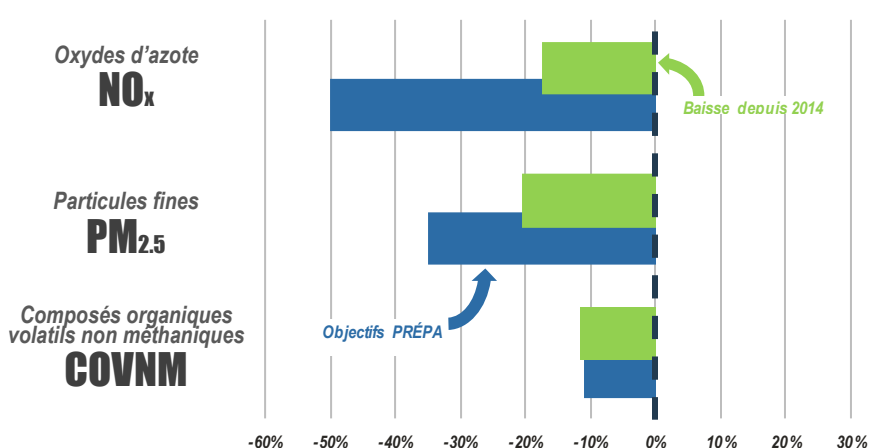
Consultez les réponses sur notre site internet :

www.atmo-occitanie.org

*t_{eqCO2} : tonne équivalent CO₂

Émissions de polluants atmosphériques et objectifs PRÉPA

Évolution des émissions de polluants atmosphériques en 2021 par rapport à 2014



PRÉPA ?

Le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA), adopté en 2017 et révisé en 2022, fixe des objectifs de réduction des émissions des principaux polluants à l'horizon 2030. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire.

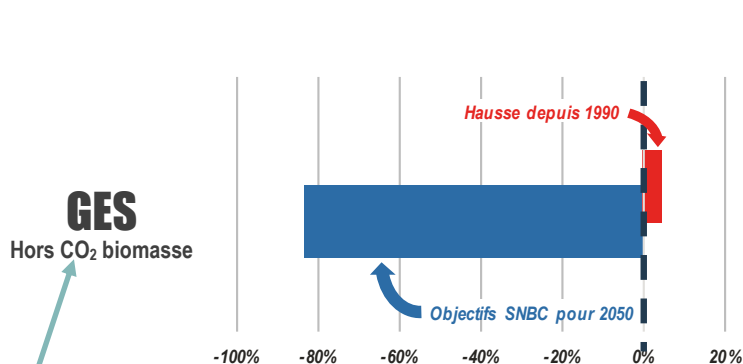
Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 2014 prise en référence.

Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2021 ?

Oxydes d'azote NO _x	NON	Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont supérieures de 6 % à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.
Particules fines PM _{2.5}	OUI	Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont inférieures de 14 % à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.
Ammoniac NH ₃	NON	Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont supérieures de 10 % à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. L'agriculture et les installations de traitement de déchets (compostage, eaux usées...) sont les principales sources d'ammoniac. L'estimation de l'évolution de ces émissions et la transposition des objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes à l'échelle locale peuvent être entachées d'incertitudes en raison de l'absence de données d'activité détaillées pour le territoire.
Dioxyde de soufre SO ₂	OUI	Les émissions évaluées en 2021 pour le territoire sont inférieures de 27 % à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. Les émissions de dioxyde de soufre sont liées à plusieurs sources, notamment industrielles. Les variations dans les quantités émises déclarées peuvent fortement impacter la tendance constatée. Les quantités de SO ₂ émises ne présentent pas d'enjeux particuliers sur ce territoire.

Émissions de Gaz à effet de serre et objectifs SNBC

Évolution des émissions de gaz à effet de serre en 2021 par rapport à 1990



SNBC ?

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), révisée en 2020, définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire. Toutes les évaluations sont réalisées conformément aux modalités SNBC (Scope 1, hors GES biomasse).

Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 1990 prise en référence.

GES hors CO₂ biomasse ? GES totaux ?

Les émissions de gaz à effet de serre dit « hors CO₂ biomasse » sont constituées de l'ensemble des émissions de GES (GES totaux) desquelles l'on déduit les émissions de CO₂ provenant de la décomposition ou de la combustion de matières organiques. Le CO₂ émis lors de la combustion de granulés de bois, d'éthanol ou de biogaz par exemple n'est donc pas pris en compte pour le calcul des GES hors CO₂ biomasse. Ces combustibles, entre autres, sont considérés « carboneutres ».

Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2021 ?

GES Hors CO ₂ biomasse	NON	Les émissions de gaz à effet de serre évaluées en 2021 pour le territoire sont supérieures de 41 % à celles attendues en 2021 selon la trajectoire ciblée par la SNBC.
---	------------	---

Zoom sur le transport routier

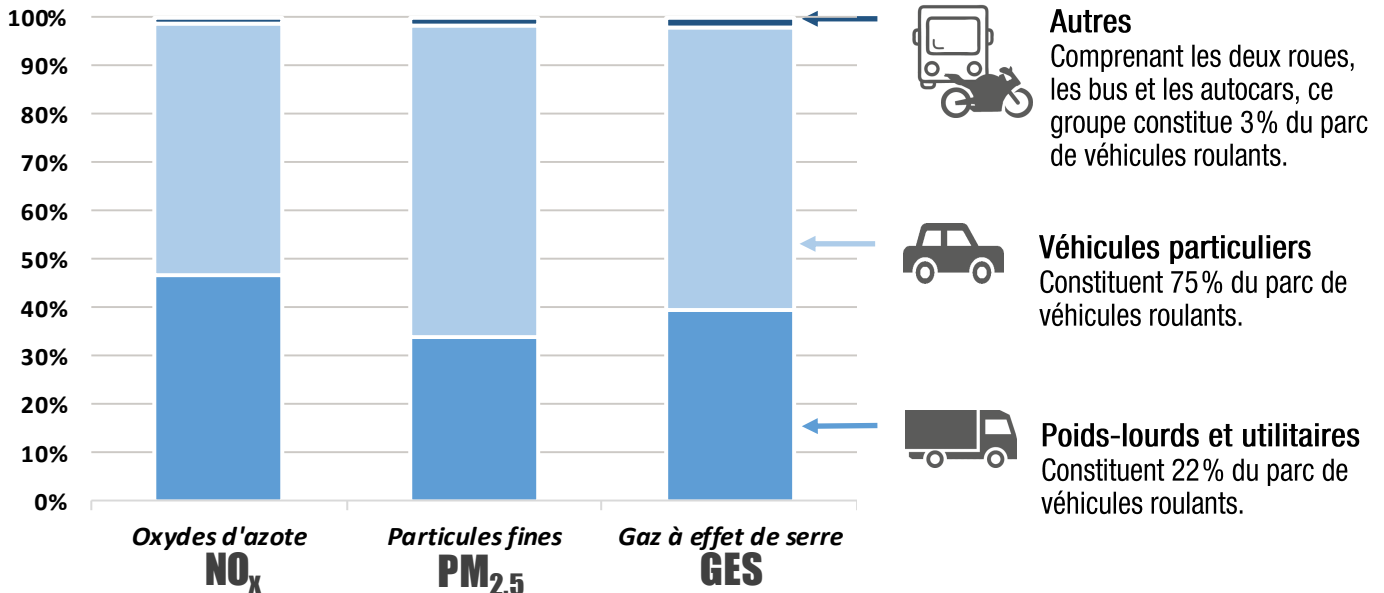
Évolution des kilomètres parcourus sur le territoire

Évolution 2020 -> 2021



10,0 %

Contribution des différents types de véhicules aux émissions de polluants et de gaz à effet de serre



Zoom sur la consommation énergétique

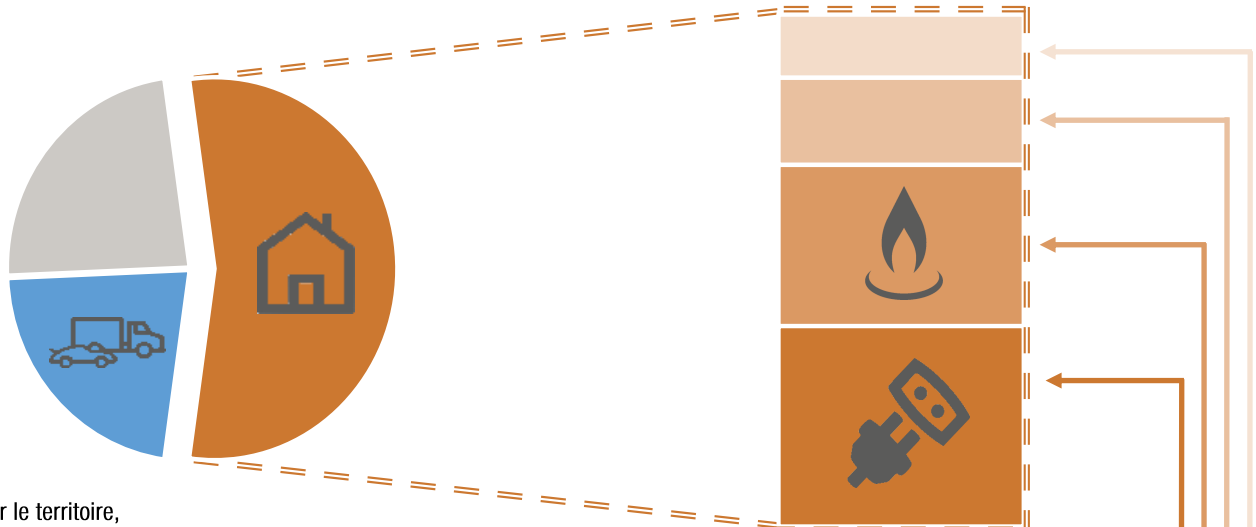
Évolution de la consommation énergétique du territoire

Évolution 2020 -> 2021



11,0 %

Quels sont les secteurs les plus énergivores du territoire ?



En 2021 sur le territoire,

55 % de l'énergie a été consommée par les secteurs du résidentiel et du tertiaire,

23 % par l'industrie, le traitement des déchets ou l'agriculture,

22 % par le transport.

Le mix énergétique consommé par les secteurs résidentiel et tertiaire en 2021 se décompose comme suit :

39 % d'électricité;

31 % de gaz naturel;

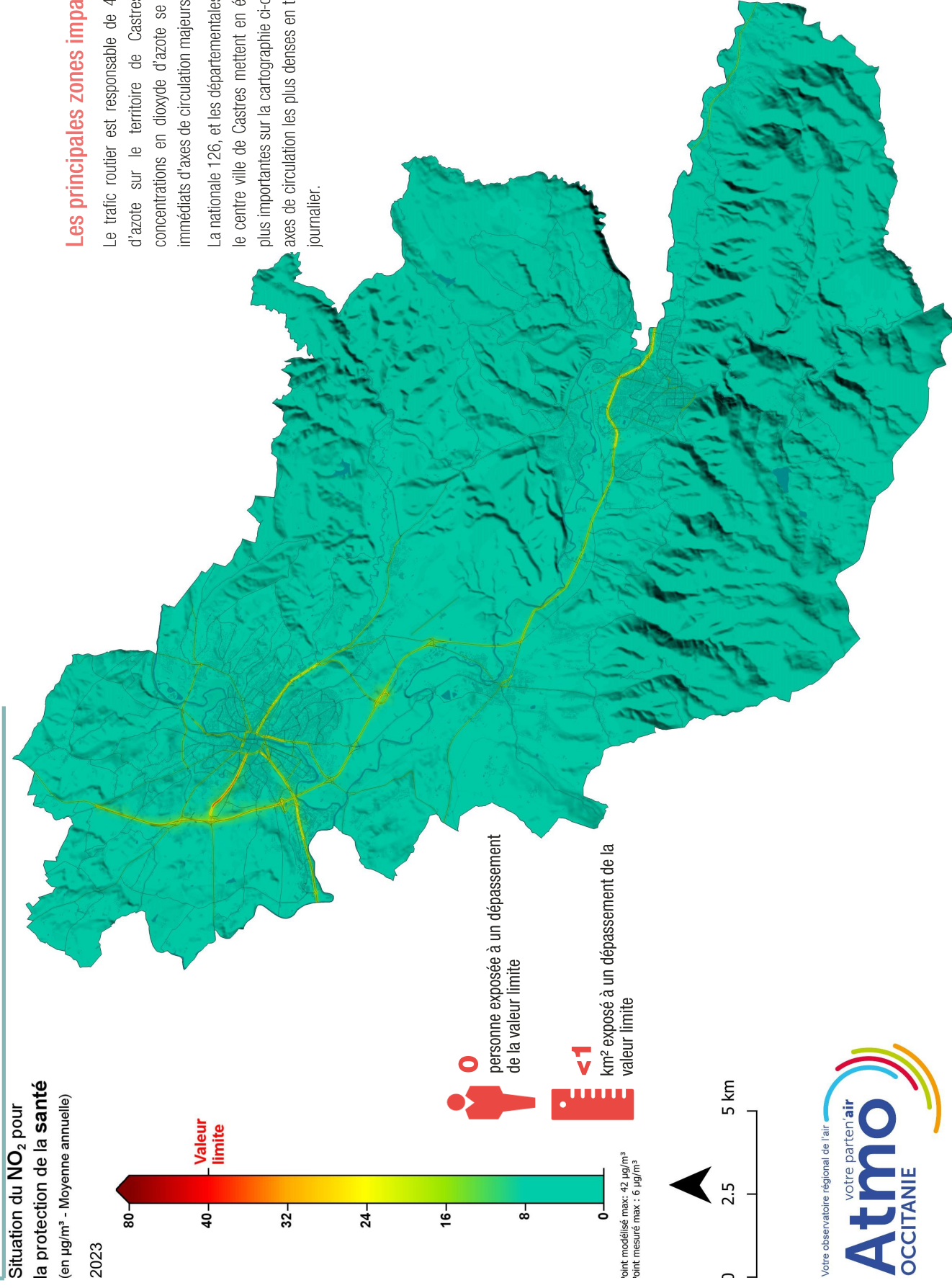
17 % de bois et déchets assimilés;

12 % de pétrole ou de gaz de pétrole liquéfié;

1 % de chaleur urbaine via les réseaux de chaleur.

L'exposition chronique au dioxyde d'azote*

Situation du NO₂ pour la protection de la santé
(en µg/m³ - Moyenne annuelle)
2023



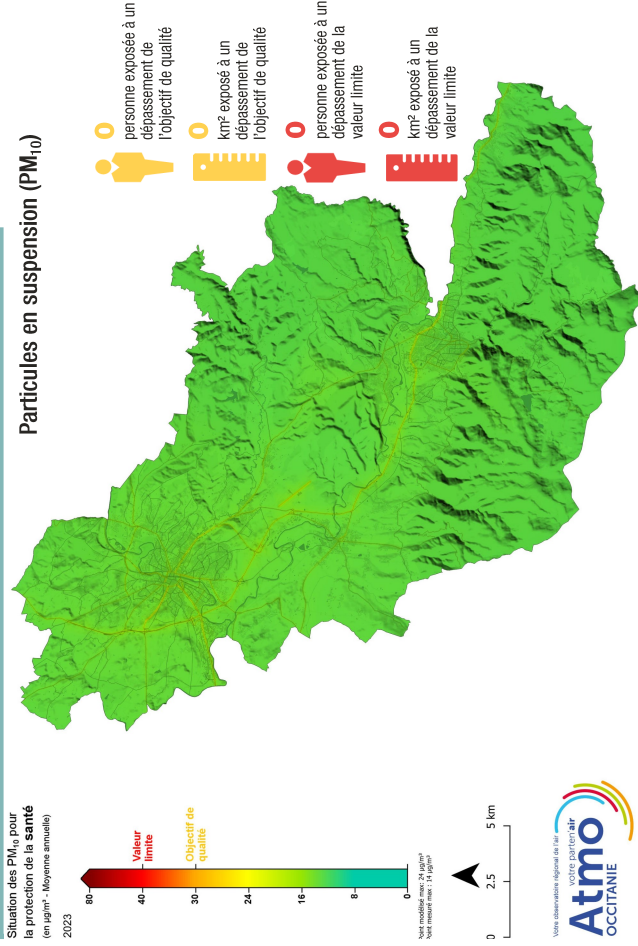
Les principales zones impactées

Le trafic routier est responsable de 41 % des émissions d'oxydes d'azote sur le territoire de Castres-Mazamet. Les plus fortes concentrations en dioxyde d'azote se rencontrent donc aux abords immédiats d'axes de circulation majeurs.

La nationale 126, et les départementales D112 et D612 qui desservent le centre ville de Castres mettent en évidence les concentrations les plus importantes sur la cartographie ci-contre. Ces axes sont parmi les axes de circulation les plus denses en termes de nombre de véhicules journalier.

L'exposition chronique aux particules*

Situation des PM_{10} pour la protection de la santé (en $\mu g/m^3$ - Moyenne annuelle) 2023



Particules en suspension (PM_{10})

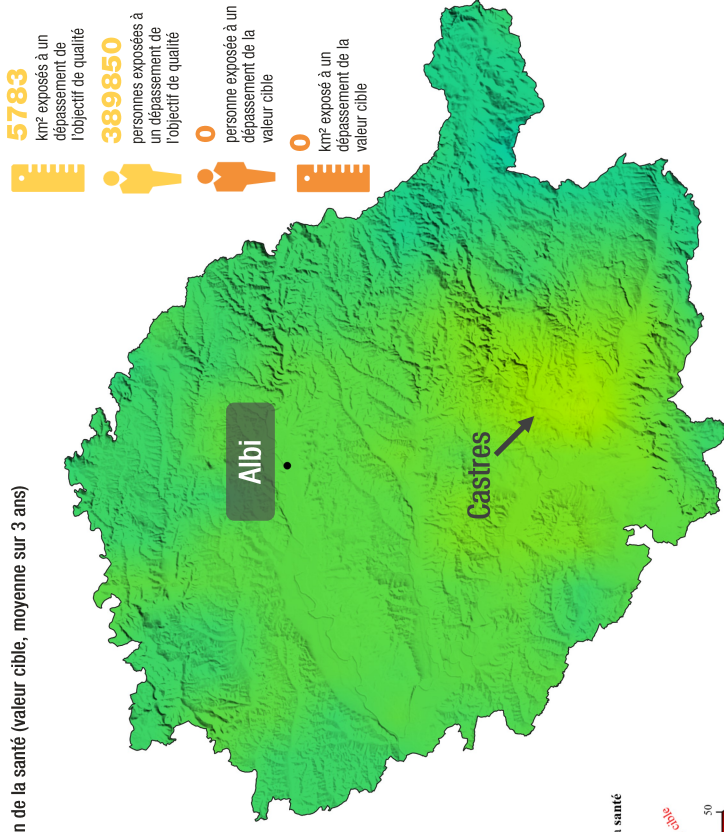
- 0 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
- 0 km² exposé à un dépassement de l'objectif de qualité
- 0 personne exposée à un dépassement de la valeur limite
- 0 km² exposé à un dépassement de la valeur limite

L'exposition chronique du département à l'ozone*

Situation vis-à-vis de la protection de la santé (valeur cible, moyenne sur 3 ans)

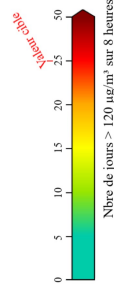
Votre observation régionale de l'air
VOTRE PARTIEN AIR
Atmo OCCITANIE

81 - TARN



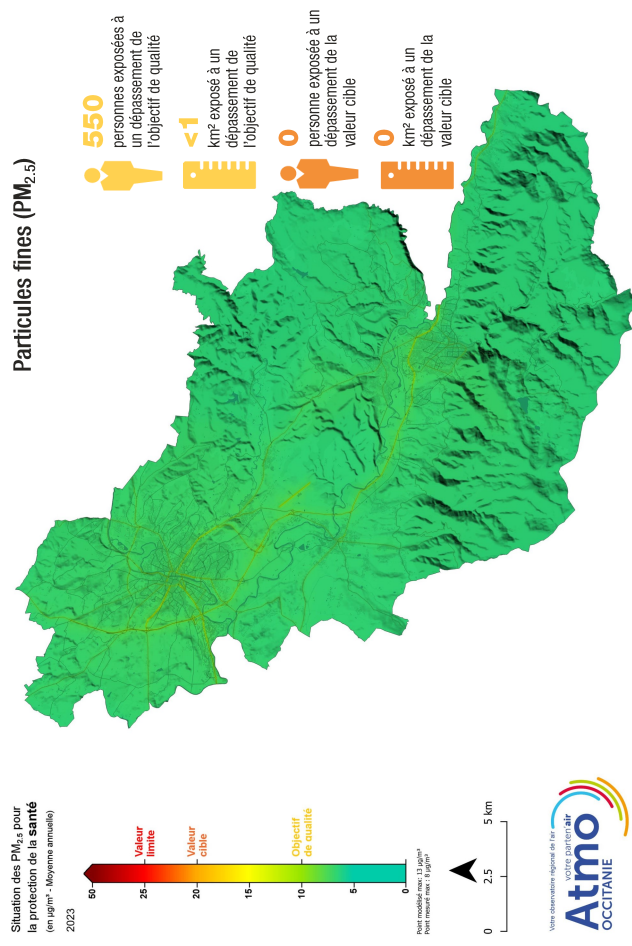
- 5783 km² exposés à un dépassement de l'objectif de qualité
- 389850 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
- 0 personne exposée à un dépassement de la valeur cible
- 0 km² exposé à un dépassement de la valeur cible

Situation de l'Ozone pour la protection de la santé 2023



Particules fines ($PM_{2,5}$)

Situation des $PM_{2,5}$ pour la protection de la santé (en $\mu g/m^3$ - Moyenne annuelle) 2023



- 550 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
- <1 km² exposé à un dépassement de l'objectif de qualité
- 0 personne exposée à un dépassement de la valeur cible
- 0 km² exposé à un dépassement de la valeur cible

Les principales zones impactées

Particules

Concernant l'exposition aux particules en suspension inférieures à 10 micromètres (carte en haut à gauche), la valeur limite et l'objectif de qualité sont respectés sur l'ensemble des zones habitées.

L'objectif de qualité pour les particules fines inférieures à 2,5 micromètres (carte en bas à gauche) est dépassé et 550 habitants sont concernés par un dépassement.

Les plus fortes concentrations de particules se retrouvent le long aux abords des principaux axes de circulation. En raison de la multiplicité des sources de particules et d'une dispersion du polluant dans l'atmosphère moins rapide, les concentrations de particules sont plus homogènes sur le territoire que celles du dioxyde d'azote.

Ozone

Bien que l'été 2023 ait été moins chaud que l'année précédente, ce qui a limité la formation d'ozone, toute la population du département est touchée par un dépassement de l'objectif de qualité. Le dépassement de cette valeur réglementaire est généralisé sur l'ensemble du territoire régional (97 % de la population exposée en Occitanie).

En revanche, sur l'agglomération de Castres Mazamet, comme sur le reste du Tarn, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de la valeur cible.

* Données qui intègrent les incertitudes du modèle et qui recourent à des estimations sur l'activité humaine.



Pour aller plus loin, en 2023

- ⇒ **Accompagnement de Castres Mazamet dans le suivi de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) :**
 - Mise à jour des cartographies fine-échelle des principaux polluants atmosphériques.
 - Mise à disposition par Atmo Occitanie des données émissions communales et sectorisées sur la période 2008-2020 et production d'un document de synthèse du suivi des émissions.
 - Présentation des indicateurs à l'équipe et aux élus en charge du PCAET.
- ⇒ **Renforcement de l'évaluation de la qualité de l'air à Castres-Mazamet :**
 - Réalisation d'une campagne de mesure du dioxyde d'azote à proximité du trafic routier qui a permis de mettre à jour les cartographies de pollution.
 - Mesures du benzo[a]pyrène à Castres, polluant traceur de la combustion du bois.

études publiées :

- 📄 **[Agglomération de Castres-Mazamet : État des lieux des émissions polluantes et analyse des secteurs à enjeux, 2020](#)**
Atmo Occitanie accompagne l'agglomération dans le suivi de son Plan Climat-Air-Énergie territorial. Dans ce cadre un état des lieux des émissions polluantes sur l'agglomération actualisé avec les dernières données disponibles à l'échelle locale (2020) a été publié en 2023.
- 📄 **[Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : Évaluation de la qualité de l'air, 2022](#)**
Cette évaluation concerne trois polluants atmosphériques réglementés en air ambiant, qui concentrent la majorité des enjeux en terme de qualité de l'air à l'échelle de l'Occitanie : le dioxyde d'azote (NO₂), les particules en suspension PM₁₀ de taille inférieure à 10 µm ainsi que les particules fines PM_{2,5} de taille inférieure à 2.5 µm.
- 📄 **[Société Tarnaise des panneaux à Labruguière : Suivi des retombées de poussières, 2023](#)**
La société Tarnaise des panneaux a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables dans l'environnement de l'usine Tarnaise des panneaux.

à proximité :

- ⇒ **Étude de l'impact des activités humaines sur la qualité de l'air à Lescout.** La campagne de mesures se déroule en plusieurs phases dont les temporalités sont propres à chaque polluant. Un suivi des gênes olfactives complète le dispositif .
- ⇒ **Surveillance des pesticides dans l'air dans un environnement influencé par la viticulture et les grandes cultures.** Mesures du glyphosate et de 79 molécules complémentaires. Le suivi de pesticides en Occitanie est réalisé par Atmo Occitanie avec le soutien du Ministère en charge de l'écologie, de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et de Santé Publique France.

Perspectives 2024

- ⇒ **Poursuivre l'accompagnement de Castres Mazamet dans le suivi de son PCAET :**
 - Actualisation des cartographies de dispersion des polluants.
 - Fourniture de données d'émissions actualisées et présentation des indicateurs aux élus.
 - Évaluation d'actions menées dans le cadre du PCAET (passage de la flotte de bus à un biocarburant, enquête sur les pratiques liées au chauffage au bois...)
 - Mesures du benzo[a]pyrène (polluant traceur de la combustion du bois) à Aussillon dans la CA de Castres-Mazamet.

Toutes les infos sur la qualité de l'air dans l'agglomération sont à retrouver sur notre site :

<https://atmo-occitanie.org/datavis/81/248100430>

Valeurs réglementaires et recommandations OMS

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 micromètres	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	αυγάζ αηερεθευύλεο έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ
		οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
		οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Particules en suspension de diamètre < 2.5 micromètres	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
		οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
		οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Dioxyde d'azote	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	αυκέρ αηερεθευύλεο έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ
		οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
		οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Ozone	●	έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηύ αυυόηερεθευύλεο αηερεθευύλαυύαυοσέρηλαξ ρδέροοηύαυοσέρηλαξ
		έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηύ αυυόηερε
		έκ	αυγι ές °	ηύεε ηε αέο αηερεκευύλαυ
	●	έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηύ αυυόηερε
		Εξ ηυόαυ έε ηυόαυ	αυγι ές °	ηύεε ηε αυκέρ αηερεθευύλεο ρδέροοηύαυοσέρηλαξ
		Εξ ηυόαυ έε ηυόαυ	αυγι ές °	ηύεε ηε αυκέρ αηερεθευύλεο ρδέροοηύαυοσέρηλαξ
Dioxyde de soufre	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	αυκέρ αηερεθευύλεο έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ
		οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ
	●	Εξ ηυόαυ έε ηυόαυ	αυγι ές °	§ ρδέροοηε
		οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Monoxyde de carbone	●	έκ	αυγι ές °	§ αέο ε αηερεκευύλαυ έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ
Benzo[a]pyrène	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Benzène	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Plomb	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Arsenic	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Cadmium	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο
Nickel	●	οσέρηλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροο

μg/m³ = microgramme par mètre cube, ng/m³ = nanogramme par mètre cube, mg/m³ = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en μg/m³ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 μg/m³ (soit 40 ppb) et 80 μg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée. (4) Moyenne de la concentration maximale journalière d'ozone en moyenne sur 8 heures pendant les six mois consécutifs où la concentration d'ozone en moyenne glissante sur six mois est la plus élevée.

● Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

● Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

● Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

● Valeur guide OMS

Correspond à une recommandation de l'Organisation Mondiale de la santé

Seuil de déclenchement des épisodes de pollution

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 micromètres	🔔	έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
		έκ	αυγι ές °	εονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ
	⚠️	έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
		●	έκ	αυγι ές °
Particules en suspension de diamètre < 2.5 micromètres	●	έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
	🔔 ⚠️	ηύεε ηε αέο αηερεκευύλαυ έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ		
Dioxyde d'azote	🔔	έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
		ορπύλαξ	αυγι ές °	εονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ
	⚠️	ορπύλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
		●	έκ	αυγι ές °
Ozone	🔔	ορπύλαξ	αυγι ές °	εονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ έονη έε νουέοηύαυοσέρηλαξ
		έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
		έκ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
	⚠️	ορπύλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
		ορπύλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ
		ορπύλαξ	αυγι ές °	§ ρδέροοηεκευύλαυ

μg/m³ = microgramme par mètre cube

Les procédures en cas de dépassement des seuils sont déclenchées selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements des seuils d'information et d'alerte.

🔔 Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

⚠️ Seuil de recommandation et d'information

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et à partir duquel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

● Valeur guide OMS

Recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé

Lexique

B[a]P

Benzo(a)pyrène

CO

Monoxyde de carbone

C₆H₆

Benzène

GES

Gaz à effet de serre

Fond urbain

Environnement non exposé à des sources directes de pollution

Proximité trafic

Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation importante

Métaux

Arsenic, cadmium, nickel, plomb

NO_x

Oxydes d'azote

NO₂

Dioxyde d'azote

O₃

Ozone

PM₁₀

Particules en suspension inférieures à 10 micromètres

PM_{2.5}

Particules fines inférieures à 2,5 micromètres

SO₂

Dioxyde de soufre

Quelles sont nos valeurs ?

Indépendance : notre gouvernance réparti de façon équitable les pouvoirs au sein de notre Conseil d'Administration, composé de quatre collèges : l'État, collectivités, activités émettrices, associations et personnes qualifiées.

Transparence : tous les rapports et études sont mis à disposition du public sur notre site internet.

Compétence, efficacité, expertise : L'Observatoire est agréé par les services de l'État : nos travaux sont expertisés et audités par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air, le référent technique national du Ministère.

Abonnez-vous gratuitement sur notre site internet

- Pour être informé de la qualité de l'air dans votre commune,
- pour être alerté en cas d'épisode de pollution,
- pour connaître les actualités d'Atmo Occitanie.

Conditions de diffusion

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessible sur notre site internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphique, tableaux...) doit obligatoirement faire référence à Atmo Occitanie. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Atmo Occitanie n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

Les missions d'Atmo Occitanie



Surveiller la qualité de l'air 24h/24 en région

Un dispositif régional d'une cinquantaine de sites de mesures combiné à des outils de simulation informatique permet de modéliser les rejets de polluants dans l'air.



Prévoir la qualité de l'air

Au quotidien une prévision de la qualité de l'air sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain est réalisée.



Informers au quotidien/en cas d'épisode de pollution

les citoyens, médias, autorités et collectivités en diffusant ses prévisions et les indices qualité de l'air par commune.



Accompagner les décideurs, acteurs locaux

Les évaluations menées sont mises en place au travers de conventions pluriannuelles de partenariat avec ses adhérents afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

Nous contacter

contact@atmo-occitanie.org

09.69.36.89.53

(numéro CRISTAL - appel non surtaxé)

Agence de Montpellier (siège social)

10 rue Louis Lépine - Parc de la méditerranée

34470 PÉROLS

Agence de Toulouse

10 bis chemin des Capelles

31300 TOULOUSE